

Cote du document: PBAS 2017/8
Date: 31 août 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la huitième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance

Note aux membres du Groupe de travail sur le SAFF

Responsables:

Questions techniques:

Lisandro Martin
Chef de l'Unité de la programmation
et de l'efficacité opérationnelles
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance –
Huitième réunion

Rome, 24 juillet 2017

Procès-verbal de la huitième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance

1. Le présent procès-verbal rend compte des discussions du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) à sa huitième réunion, tenue le 24 juillet 2017.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

2. Les membres du Groupe de travail ayant participé à la réunion sont l'Angola, la Chine, la France, l'Irlande (par téléphone), le Japon, le Nigéria (président du Groupe de travail), la République bolivarienne du Venezuela et la République dominicaine. Le Danemark n'a pu prendre part à la réunion. Les représentants au Conseil d'administration de l'Algérie, de l'Argentine, du Brésil, du Ghana, de l'Italie, du Mexique, des Pays-Bas et du Royaume-Uni étaient également présents en qualité d'observateurs, ainsi que ceux du Lesotho, du Libéria et du Panama, en qualité d'observateurs sans droit de parole. Ont assisté à la réunion le Vice-Président adjoint, Département gestion des programmes (PMD); le Chef de l'Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles, PMD; le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); le Responsable du Bureau du Secrétaire; ainsi que d'autres membres du personnel du FIDA.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

3. Les quatre points ci-après sont inscrits à l'ordre du jour provisoire (document publié sous la cote PBAS 2017/8/W.P.1):
 - i) ouverture de la réunion; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) procès-verbal de la septième réunion du Groupe de travail; iv) SAFP: amélioration de la formule; et v) questions diverses.
4. Les membres adoptent l'ordre du jour provisoire sans modification. L'ordre du jour définitif sera publié sous la cote PBAS 2017/8/W.P.1/Rev.1.

Point 3 de l'ordre du jour: Procès-verbal de la septième réunion du Groupe de travail

5. Le président du Groupe de travail informe les membres que le Bureau du Secrétaire n'a reçu aucune observation portant sur le procès-verbal de la septième réunion. Aucune autre observation n'étant formulée lors de la réunion, le procès-verbal est réputé approuvé.
6. Le procès-verbal sera communiqué au Conseil d'administration pour information, et servira de trame au rapport verbal qui lui sera présenté par le président du Groupe de travail.

Point 4 de l'ordre du jour: SAFP – amélioration de la formule

7. Dans son exposé, la direction met l'accent sur les messages essentiels suivants:
 - a) La formule proposée pour le SAFP ne concerne que la période de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Étant donné que le FIDA se tourne vers l'émission d'emprunts sur les marchés comme source de financement, cette formule sera révisée en amont de FIDA12, afin de tenir compte de la nécessité de disposer de deux mécanismes d'allocation différents pour affecter les ressources provenant de l'aide publique au développement (APD) et les fonds empruntés sur les marchés.
 - b) Le SAFP est un pilier essentiel de l'architecture financière du FIDA, et il est important de parvenir à un consensus sur une formule robuste et transparente qui représente une amélioration par rapport à la situation actuelle, dans la perspective d'éventuelles discussions avec les agences de notation.

- c) La formule du SAFP est un outil qui sert à répartir le montant total des ressources du FIDA entre les pays. Elle est par conséquent sans rapport avec l'engagement qu'il est proposé de souscrire pour FIDA11, et n'est nullement en contradiction avec cet engagement, qui consiste à utiliser durant la période de FIDA11 90% des ressources provenant de l'APD en faveur de pays à faible revenu ou de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et les 10% restants en faveur de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Cette formule est un mécanisme d'allocation, alors que l'engagement concernant l'utilisation des fonds provenant de l'APD relève d'une décision de gestion concernant les modalités d'orientation des ressources.
- d) Il est proposé de retenir à titre d'option privilégiée à recommander au Conseil d'administration à sa session de septembre une version révisée du scénario 3-D présenté lors de la précédente réunion du Groupe de travail. Ce "scénario 3-D ajusté" a pour objet de répondre aux vives préoccupations exprimées par certains membres durant la septième réunion. Il est présenté à titre d'option privilégiée car il permet i) de préserver les caractéristiques intéressantes du scénario 3-D, tout en répondant à tous les points soulevés dans l'évaluation effectuée par IOE; ii) de conserver l'indice de vulnérabilité spécifique au FIDA sans aucune modification; iii) de renforcer la prise en compte de la vulnérabilité dans la formule; iv) d'augmenter par rapport à la situation actuelle, les allocations aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, ainsi qu'aux pays présentant des situations de majeure fragilité; et v) de refléter le caractère multidimensionnel de la pauvreté, dans la mesure où la formule se traduit par une augmentation des allocations à certains pays grâce à la prise en compte de nouveaux paramètres comme la mortalité infantile, le taux de scolarisation, le revenu national brut (RNB) du secteur agricole et l'indice de développement humain.
- e) Les décisions que devra prendre la Consultation sur FIDA11, en ce qui concerne les propositions relatives au modèle opérationnel de FIDA11, sur le plan des critères de sélection des pays et du volume du programme de prêts et dons sont sans rapport avec la formule du SAFP; la formule proposée ne préjuge d'aucune de ces décisions, et elle sera compatible avec le résultat des débats menés dans le cadre de la reconstitution des ressources, quelle qu'en soit l'issue.
8. Au cours de la discussion qui suit cet exposé, les membres et les observateurs remercient vivement le président du Groupe de travail pour la maîtrise avec laquelle il a mené les débats, la direction pour les efforts inlassables qu'elle a déployés afin d'adapter les scénarios et pour les nombreuses consultations bilatérales et régionales qu'elle a organisées de manière à faire émerger un consensus. Ces efforts témoignent du niveau élevé d'engagement, de professionnalisme et de dynamisme dont elle a fait preuve pour permettre que toutes les préoccupations soient entendues et trouvent une réponse. Les membres reconnaissent également la difficulté intrinsèque de la tâche entreprise, à la fois sous l'angle technique et d'un point de vue politique.
9. Les membres et les observateurs conviennent que le scénario 3-D ajusté ne constitue pas une solution parfaite, mais qu'il apporte de nombreuses améliorations par rapport à la formule actuellement appliquée pour la période de FIDA10. Les membres réaffirment l'importance de l'inclusivité et du consensus dans le processus de réforme audacieux que le FIDA entreprend sur de nombreux fronts. Certains membres soulignent que leur contribution à FIDA11 dépendra pour beaucoup du degré d'adéquation entre les allocations de ressources résultant de l'application de la formule de calcul du SAFP et les priorités de leur gouvernement en ce qui concerne les allocations aux pays à faible revenu et aux pays présentant une situation de majeure fragilité.

10. Les membres sont unanimes à reconnaître que le scénario 3-D ajusté représente un compromis équilibré, en ce sens qu'il répond aux différentes observations et préoccupations exprimées jusqu'ici au cours des débats. Compte tenu de ces éléments, et en reconnaissant que les modifications apportées représentent un pas dans la bonne direction sur le plan stratégique, ils sont unanimes à se déclarer favorables à ce que cette proposition soit soumise au Conseil d'administration à sa session de septembre. Les membres soulignent qu'il importe d'attirer l'attention du Conseil d'administration sur le fait que cette formule ne s'appliquera que pour FIDA11, et qu'elle sera modifiée de manière à répondre aux problèmes qui se présenteront pour la période suivante.
11. Les membres invitent la direction à assurer la transparence des modalités de réaffectation et à veiller à ce que celles-ci fassent l'objet d'un suivi-évaluation rigoureux durant la mise en œuvre du SAFP révisé.

Point 5 de l'ordre du jour: Questions diverses

12. Aucune question n'est abordée sous cette rubrique. Le président du Groupe de travail remercie tous les participants pour leur collaboration, leur patience et leur détermination à parvenir à un consensus. Il remercie la direction pour le difficile travail de révision du document et de mise à jour de la formule qu'elle a accompli afin de tenir compte des observations reçues. Il remercie également les observateurs pour le soutien qu'ils ont apporté au processus de révision du SAFP, leur participation aux réunions du Groupe de travail et leur contribution. Avant de clore la réunion, le président du Groupe de travail note que celui-ci s'est acquitté de sa mission en faisant en sorte d'adopter une position commune pour présenter la formule révisée du SAFP au Conseil, qui prendra alors une décision à propos de cette proposition. Il déclare ensuite la réunion close.